

23 octobre 2006 – N° 25 – Edition commune

## Sommaire

### ▪ Les infos du Parti

- > [Situation à Charleroi : le PS souhaite que le Gouvernement wallon envoie un délégué spécial qui présidera à la réalisation d'un audit externe](#)
- > [Réaction du PS sur le Budget fédéral 2007](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement fédéral

- > [Des entreprises belges vont pouvoir produire et fournir des biocarburants](#)
- > [Un « maribel scientifique » pour créer de l'emploi dans le secteur de la recherche fondamentale](#)
- > [10 projets sélectionnés pour améliorer le quotidien des femmes en ville](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Communauté française

- > [Enseignement en immersion : un décret pour garantir la qualité et l'efficacité](#)
- > [Un décret pour financer la formation des jeunes footballeurs](#)

### ▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Conclave 2007 : un budget rigoureux et ambitieux au bénéfice des Wallons](#)
- > [Quelques données budgétaires relatives à l'état de la Wallonie](#)
- > [Pôles de compétitivité : deuxième appel à projets](#)

### ▪ Les infos de la Chambre des représentants

- > [Déclaration gouvernementale : réaction de Thierry Giet](#)
- > [Fécondation in vitro : mieux protéger les travailleuses fragilisées](#)

### ▪ Les infos du Sénat

- > [Pratique abusive qui se développerait dans le secteur de la téléphonie mobile](#)
- > [Journée de commémoration des 20 ans de la loi sur la protection des animaux : 1<sup>er</sup> décembre au Sénat](#)

- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**

- > [Favoriser l'accès à la propriété dans les zones à pression foncière et les noyaux d'habitat](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

## **Les infos du Parti**

### **> Situation à Charleroi : le PS souhaite que le Gouvernement wallon envoie un délégué spécial qui présidera à la réalisation d'un audit externe (23.10.06)**

Au nom du PS, Elio Di Rupo tient à préciser plusieurs points :

Le Bureau du PS a manifestement été abusé. Des éléments de dossiers ont été cachés aux membres du Bureau en particulier lors de la réunion du 29 mai 2006.

Tout en rappelant la présomption d'innocence et sans préjuger des décisions que pourraient prendre les Cours et tribunaux une fois les dossiers complètement instruits, le Président du PS en appelle à ce que chacun collabore avec la justice pour que toute la vérité apparaisse pleinement et ce, dans les meilleurs délais.

Dans l'immédiat, le PS demande au Gouvernement wallon qu'il dépêche à Charleroi un délégué spécial du Gouvernement qui présidera un comité d'audit externe composé notamment de réviseurs indépendants, de représentants des administrations de tutelle, des marchés publics et des finances communales.

Lors de la mise en place des nouvelles instances, les membres PS du collège devront tous répondre aux exigences éthiques du Parti. Ils devront être honnêtes, intègres et irréprochables dans la gestion des affaires publiques. Elio Di Rupo réclame un changement radical dans les modes de gestion de la ville de Charleroi. En ce qui concerne l'équipe PS du collège, le Président estime qu'elle devra non seulement satisfaire aux exigences morales du PS mais également allier expérience, renouveau et compétence.

Enfin, une fois la situation assainie, il s'indique que dans les procédures de contrôle internes de la ville de Charleroi, des mécanismes très stricts et transparents soient mis en oeuvre ou renforcés. L'organisation administrative doit également être fondamentalement revue.

[Retour au sommaire](#)

### **> Réaction du PS sur le Budget fédéral 2007**

Le Président du PS se déclare satisfait de l'accord conclu sur le budget 2007 et sur les mesures annoncées par le Gouvernement dans la déclaration présentée aujourd'hui à la Chambre.

Le PS avait insisté pour que le Gouvernement prenne des mesures pour

améliorer le pouvoir d'achat des citoyens, en particulier des bas et des moyens revenus et pour leur faciliter l'accès aux soins de santé. Sur ces deux points, les Ministres socialistes ont obtenu des avancées significatives.

Tout d'abord, Elio Di Rupo se réjouit de l'équilibre de la sécurité sociale qui permettra de conforter les acquis sociaux mis en place par ce Gouvernement. En soins de santé, la bonne gestion socialiste permet de dégager des moyens financiers qui serviront à financer de nouvelles mesures favorisant l'accès aux soins, comme:

- La mise en place du dispositif OMNIO, qui permet à toutes les personnes économiquement fragilisées de bénéficier de l'intervention majorée de l'assurance-maladie (ex VIPO). Les travailleurs à bas revenus, les familles monoparentales et les chômeurs de longue durée âgés de moins de 50 ans auront ainsi droit au régime préférentiel en matière de soins de santé.
- L'amélioration des remboursements pour les malades chroniques, entre autres en élargissant les frais qui sont pris en compte par le MAF (maximum à facturer) et en améliorant l'intervention directe dans certains frais (remboursement d'antidouleurs, etc).
- L'élargissement de l'intervention forfaitaire pour les montures de lunettes des enfants et l'extension du remboursement des verres pour les enfants jusqu'à 18 ans;
- Le remboursement des extractions dentaires ;
- La diminution de l'intervention personnelle des patients pour les frais de kinésithérapie;
- La limitation de certains suppléments exigés aux patients lors des hospitalisations ;

En outre, 409 millions d'euros viennent alimenter un fonds de garantie pour l'avenir de notre système de soins de santé destiné à financer les dépenses liées au vieillissement de la population.

Pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens, une série de mesures sont adoptées dans la droite ligne des propositions du PS:

- La liaison au bien-être des allocations sociales, en exécution des propositions faites par les partenaires sociaux et l'affectation d'un budget supplémentaire à l'octroi d'un complément de pensions aux plus anciennes et les plus basses (qui augmenteront de 70 à 130 euros);
- La liaison au bien-être du revenu d'intégration;
- L'augmentation de 10% du revenu d'intégration promise en 2000 va se concrétiser par une hausse de 2% supplémentaires à partir du 1er avril 2007 et de 2% de plus en janvier 2008 ;
- Le maintien des allocations familiales majorées pendant deux ans quand un chômeur ou un invalide retrouve du travail;

- Le soutien du Gouvernement à l'augmentation du salaire minimum dans le cadre du futur Accord Interprofessionnel (pour lequel un budget de 30 millions d'euros est par ailleurs dégagé);
- L'augmentation du salaire-poche par l'augmentation du montant forfaitaire des frais professionnels déductibles à l'IPP ;
- L'augmentation du revenu garanti aux personnes âgées (GRAPA).
- La protection sociale des indépendants est améliorée par une augmentation des allocations familiales de 20€ par mois pour le premier enfant et par une augmentation de la pension minimum (portée au niveau de la Grapa).

Elio Di Rupo se réjouit également du fait que les revendications du PS ont été entendues pour mieux protéger les locataires et pour aider les ménages à réduire leurs dépenses en matière d'énergie.

Depuis plusieurs mois, le PS demande de mettre en place des mesures pour protéger les locataires et pour permettre à chacun d'accéder à un logement décent. A cet égard, le PS a obtenu la limitation de la garantie locative à deux mois de loyer et la possibilité de la payer de manière échelonnée. Par ailleurs, en fonction des demandes des Régions, de nouvelles commissions paritaires de régulation des loyers pourront être créées dans les zones problématiques. Le taux de TVA pour la construction de logement sociaux passera quant à lui à 6%.

Lors de son discours de rentrée en septembre, Elio Di Rupo a plaidé pour qu'une partie des 4 milliards destinés au démantèlement nucléaire (réserves dites « Synatom ») soit investies dans des mécanismes permettant des économies d'énergie pour les particuliers. Cet appel a été entendu par le Gouvernement. Un programme ambitieux d'aide aux particuliers va être mise en place.

En matière de recherche et développement, le PS se réjouit que sa proposition de créer un Maribel scientifique permettant d'engager près de 1000 chercheurs supplémentaires en recherche fondamentale soit concrétisée.

Un autre chapitre important de la déclaration du Premier Ministre est le chapitre consacré à la justice et à la sécurité. A ce propos, Elio Di Rupo note avec satisfaction que le Gouvernement a repris à son compte l'idée de créer un statut de gardiens de la paix. Au-delà du travail policier, cela devra permettre d'assurer une présence sécurisante dans nos rues et nos quartiers. Le président du PS salue par ailleurs les initiatives de la ministre de la justice pour mieux lutter contre les délinquants sexuels et pour éviter les récidives, notamment en matière de défense sociale.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement fédéral

### > Des entreprises belges vont pouvoir produire et fournir des biocarburants (17.10.06)

Le Gouvernement a arrêté la liste des entreprises qui assureront la production des premiers biocarburants et leur disponibilité prochaine pour les automobilistes en Belgique.

Dans le cadre des obligations européennes en la matière et, compte tenu des propositions faites par la Commission d'agrément des biocarburants dans le cadre des appels d'offres, le Gouvernement a retenu pour la production de bioéthanol les sociétés suivantes :

- o Bio Wanze (WANZE) pour une quantité de production de 750 millions de litres,
- o Alco Bio Fuel (GAND) pour une quantité de production de 543,5 millions de litres,
- o Tate & Lyle (ALOST) pour une quantité de production de 192 millions de litres.

Pour ce qui concerne la production de biodiesel, le Gouvernement a retenu et décernera les agréments aux producteurs suivants :

- o Neochim (FELUY) pour une quantité de production de 125 millions de litres,
- o Oléon (ERTVELDE) pour une quantité de production de 72 millions de litres,
- o Proviron (OSTENDE) pour une quantité de production de 48,32 millions de litres,
- o Flanders Bio Fuel (GISTEL) pour une quantité de production de 40,68 millions de litres.

Le biodiesel commencera déjà à être disponible à partir du mois de novembre prochain dans le réseau de distribution belge. Il sera incorporé dans le diesel classique disponible actuellement. Le bioéthanol sera quant à lui progressivement introduit dans l'essence et disponible à partir de fin 2007.

Compte tenu des dispositions fiscales particulières prises par le Gouvernement, le biocarburant ne sera pas plus cher, pour le consommateur, que le carburant actuel issu des produits pétroliers.

La décision que vient de prendre le Gouvernement est importante tant sur le plan industriel (développement du secteur agro-industriel en Belgique), que sur le plan agricole (diversification des débouchés pour les agriculteurs). Rappelons qu'une des entreprises retenue, Bio Wanze, est née des travaux d'un syndicat d'étude mis sur pied avec le soutien du Ministre wallon de l'Economie Jean-Claude Marcourt.



Contacts :  
Bénédicte Froidure, Conseillère à l'IEV, 02/548.32.66,  
[benedicte.froidure@iev.be](mailto:benedicte.froidure@iev.be)

[Retour au sommaire](#)

## > **Un « maribel scientifique » pour créer de l'emploi dans le secteur de la recherche fondamentale (17.10.06)**

Le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi du Ministre des Affaires sociales Rudy Demotte qui vise à promouvoir l'emploi dans le secteur de la recherche fondamentale en Belgique.

Ce projet vise à introduire un nouveau dispositif légal qui permettra à certains employeurs actifs dans le domaine de la recherche fondamentale de recycler une partie des cotisations sociales payées en réduction de charges sociales dans le cadre de l'engagement de chercheurs supplémentaires (doctorants ou post-doctorants). En 2007, ce sont quelques 35 millions € qui seront consacrés à cette mesure.

Cet appel au soutien du secteur de la recherche fondamentale avait notamment été lancé dernièrement à Elio Di Rupo par les 14 Prix Francqui (équivalent des prix nobel en Belgique). Le PS a été attentif à cet appel et aux besoins de ce secteur. Le projet de loi du Ministre Demotte doit permettre de soutenir ce secteur fondamental et d'y développer, via le FNRS et le NFWO, près de 1000 nouveaux emplois.



Contacts :  
Karim Ibourki, Attaché de presse du Ministre Rudy Demotte,  
02/220.20.38, 0475/53.33.41, [karim.ibourki@minsoc.fed.be](mailto:karim.ibourki@minsoc.fed.be)

[Retour au sommaire](#)

## > **10 projets sélectionnés pour améliorer le quotidien des femmes en ville**

Le Ministre de la Politique des Grandes Villes Christian Dupont a présenté aujourd'hui les 10 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Etre femme en ville ». Grâce à un soutien financier de 7.000 euros, les lauréat(e)s pourront mettre sur pied des projets visant à améliorer le quotidien des femmes en ville, soit en matière de mobilité et d'aménagement de l'espace public, soit en matière de gestion des rythmes de vie.

La vie quotidienne des femmes en ville comporte indéniablement des difficultés spécifiques : sentiment d'insécurité le soir ou dans certains quartiers, manque d'aménagements pour les femmes enceintes ou les femmes avec un landau, difficultés de jongler avec des horaires souvent décalés, etc.

En tant que ministre de la Politique des Grandes villes ET de l'Egalité des chances, Christian Dupont a lancé en juin dernier un appel à projets original, visant à soutenir des initiatives locales qui permettent de faciliter les conditions de vie et de travail des femmes en ville.

Le jury, composé notamment de représentants de l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'administration de la Politique des Grandes Villes et d'experts extérieurs, a sélectionné les 10 candidats qui proposaient les projets les plus innovants.

Christian Dupont tient à saluer la qualité et l'originalité des projets sélectionnés. Selon lui, « trop longtemps, la ville a été bâtie par l'homme et pour l'homme. A l'heure où toutes nos énergies se déploient pour donner à nos villes un visage enfin humain, il ne faudrait pas oublier que ce visage est, à la fois, celui d'un homme et celui d'une femme ».

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement de la Communauté française

### > Enseignement en immersion : un décret pour garantir la qualité et l'efficacité

97 écoles maternelles et primaires et 55 établissements secondaires ont choisi de pratiquer l'immersion au cours de cette année scolaire 2006-2007. Le succès croissant de cette méthode d'enseignement a incité la Ministre-Présidente Marie Arena à soumettre au Gouvernement un avant-projet de décret relatif à l'immersion. Son objectif ? Garantir la qualité et l'efficacité de cette pratique.

Pour ce faire, le texte s'attache à :

#### 1) L'organisation de l'immersion

Actuellement, on estime à quelque 8500 le nombre d'élèves qui sont inscrits dans des filières immersives. L'avant-projet précise les modalités que devront effectuer les écoles qui souhaitent développer l'immersion dans leur établissement. Ces mesures participent de la volonté de garantir davantage encore de qualité et d'efficacité

Ainsi les établissements devront fournir : l'avis du conseil de participation ainsi que celui des instances locales de démocratie sociale et surtout un descriptif du projet très complet. Ce descriptif reprendra des aspects en lien direct avec la réussite de l'opération et ce, au profit des élèves engagés dans l'apprentissage par immersion : mises à disposition d'outils pédagogiques, mesures prises pour assurer la continuité du projet, organisation pédagogique, mise sur pied d'un comité d'accompagnement local, possibilités d'engager du personnel, mesures prévues en faveur des élèves qui quitteraient l'apprentissage par immersion,...

Sur la base de ce dossier, l'autorisation d'assurer ou de poursuivre l'immersion sera accordée pour une période maximale de trois ans renouvelable. Seules les écoles bénéficiant de l'autorisation accordée sur base de ce dossier pourront se prévaloir d'organiser l'immersion.

Ajoutons que des mesures sont prévues afin qu'aucune sélection ne puisse être opérée entre les élèves souhaitant bénéficier de l'apprentissage par immersion.

L'immersion : en quelle langue et à partir de quelle année ?

L'avant-projet définit que de la 3ème maternelle à la 6ème primaire, la langue de l'immersion peut être le Néerlandais, l'Anglais ou l'Allemand en Région wallonne et le Néerlandais en Région de Bruxelles-Capitale. Dans tous les cas, la langue de l'immersion doit être à ce niveau la même que celle choisie comme seconde langue.

Au niveau du premier degré de l'enseignement secondaire, la langue de l'immersion peut être le Néerlandais, l'Anglais ou l'Allemand en Région wallonne comme en Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet définit trois moments du parcours scolaire auxquels l'élève peut entamer l'apprentissage par immersion :

- o la dernière année de l'enseignement maternel, avec la possibilité dans certains cas de l'entamer en première primaire, et
- o la 3ème année de l'enseignement primaire
- o la première année de l'enseignement secondaire. Dans ce cas, une distinction est établie entre le début de l'apprentissage par immersion à ce niveau – l'immersion tardive- et la poursuite d'un apprentissage par immersion entamé plus tôt – l'immersion continuée -. La distinction porte principalement sur la fonction des activités complémentaires en lien avec les apprentissages linguistiques.

Le troisième année de l'enseignement secondaire. A cet égard,, précisons que désormais la possibilité d'entamer ou de poursuivre l'apprentissage par immersion est ouverte non seulement aux humanités générales et technologiques mais aussi aux élèves inscrits dans des filières professionnelles et techniques, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Ces mesures quant au début de l'immersion ont pour but d'en garantir la qualité. Ce qui serait difficile si la méthode débute en cours de cycle ou si elle ne peut se poursuivre sur plusieurs années. Dans ce même objectif qualitatif, l'avant-projet de décret prévoit un nombre de périodes hebdomadaires qui doivent être consacrées à l'immersion. Soit :

3ème maternelle - 1 et 2ème primaire : minimum 8– maximum 21

3ème et 4ème primaire : minimum 8 (pour les écoles qui ont débuté en 3ème maternelle/ minimum 12 (pour les écoles qui entament l'immersion en 3ème primaire) – maximum 18

5ème et 6ème primaire : minimum 8 (pour les écoles qui ont débuté en 3ème maternelle/ minimum 12 (pour les écoles qui entament l'immersion en 3ème primaire) – maximum 18

Dans l'enseignement secondaire : minimum 8 – maximum 13

## 2) Un accompagnement efficace pour les équipes pédagogiques

Les services d'inspection, chacun pour ce qui les concerne, seront chargés du respect des dispositions prévues. A cette fin, les inspecteurs chargés de

l'inspection des cours de langues et de l'inspection des disciplines dont l'apprentissage est assuré par immersion travailleront conjointement.

Compte tenu de la spécificité de l'apprentissage par immersion, un organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion a été créé au sein de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche. L'avant-projet charge ce dernier d'éclairer et d'aider les décideurs et les acteurs aux différents niveaux.

La mise en œuvre réussie de l'apprentissage par immersion repose, comme d'ailleurs toute autre procédure d'apprentissage, dans une très large mesure sur les compétences et l'engagement des enseignants. C'est dans cette perspective que le décret précise les titres requis et les titres jugés suffisants pour enseigner en immersion.

Une triple compétence est exigée pour tout enseignant qui s'engage dans l'enseignement en immersion : un titre pédagogique, la connaissance approfondie de la langue de l'immersion, la connaissance fonctionnelle de la langue française.

Pour ce qui concerne les titres, l'exigence est identique à celle existant pour l'enseignement « classique ». Les élèves devant acquérir les mêmes socles de compétences, qu'ils suivent l'enseignement en immersion ou pas, les titres requis ou jugés suffisants se doivent d'être identiques.

Il est néanmoins indispensable de permettre aux « native speakers » titulaires d'un diplôme étranger d'accéder à l'enseignement en immersion. C'est la raison pour laquelle ceux-ci peuvent produire soit une équivalence de diplôme, soit une reconnaissance professionnelle, soit une habilitation à enseigner en immersion.

Il s'agit ainsi de faciliter, pour les responsables d'écoles comme pour les enseignants, les modalités de reconnaissance des titres étrangers, tout en garantissant que ces enseignants maîtrisent bien les compétences et connaissances requises au niveau linguistique, au niveau pédagogique et au niveau des disciplines enseignées.

Ce projet tire largement parti des apports de la réflexion en commission parlementaire ainsi que des enseignements tirés de l'expérience menée sur le terrain depuis plus de 10 ans.



Contacts :  
Jennifer Wuilquot, Porte-parole de la Ministre-Présidente Marie  
Arena, 0475/53.68.42.

[Retour au sommaire](#)

## > **Un décret pour financer la formation des jeunes footballeurs**

Sur proposition de Claude Eerdeken, Ministre des Sports, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé ce vendredi 20 octobre, un projet de décret visant le subventionnement de la formation des jeunes footballeurs

Le football, en Communauté française, c'est plus de 200.000 pratiquants !

C'est incontestablement le sport le plus populaire en Belgique.

Le projet de décret qui a été approuvé par le Gouvernement, vise à soutenir, en Communauté française, la formation sportive des jeunes footballeurs de moins de 18 ans.

Pourquoi un décret ?

1. La volonté du Ministre des Sports, Claude Eerdeken, de mener cette politique de soutien à la formation de jeunes dans les clubs de football, s'appuie notamment sur le fait qu'il est paradoxal, alors que le football est le sport collectif le plus pratiqué et le plus populaire en Communauté française, que ses 2000 000 affiliés, pour la plupart des jeunes, ne puissent pas faire l'objet de plus d'attention de la part des pouvoirs publics.

2. En effet, le décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française ne permet, en vertu de la Constitution, de reconnaître et de subventionner que les fédérations et associations sportives qui se sont organisées sur une base communautaire (ligue francophone).

3. Ainsi, si la fédération régissant le football, demeurée unitaire, échappe au champ d'application de ce décret, ce n'est pas sans conséquences pour ses clubs affiliés, et donc indirectement pour leurs membres, qui ne peuvent bénéficier de l'éventail d'aides que pourrait leur apporter la Communauté française.

Le projet de décret vise à remédier à cette situation, fort d'une excellente collaboration avec l'Union belge de football.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Gouvernement wallon

### > **Conclave 2007 : un budget rigoureux et ambitieux au bénéfice des Wallons** (19.10.06)

Le budget 2007 de la Région wallonne est rigoureux et permet de conforter les politiques ambitieuses de la Région wallonne.

Il tient compte deux données essentielles.

Les paramètres macroéconomiques que sont l'inflation et la croissance. Pour 2007, le taux d'inflation est établi à 1,9%, alors que la croissance reste stable avec un taux annoncé de 2,2%.

Les Accords de coopération : pour rappel, dans le cadre du Pacte européen de stabilité, la Belgique a pris pour engagement de diminuer son taux d'endettement en se fixant un objectif de surplus budgétaire pluriannuel.

Dans ce contexte, les entités fédérées se sont engagées à respecter des objectifs de soldes budgétaires pour contribuer à l'effort global.

Ces objectifs budgétaires sont fixés dans des accords de coopération. Ceux-ci peuvent être revus chaque année en fonction d'éléments conjoncturels.

C'est ainsi que le 16 octobre dernier, le Gouvernement fédéral a demandé aux entités fédérées d'augmenter leur contribution à l'objectif global de surplus budgétaire. La Région wallonne a répondu favorablement à la demande du Fédéral en acceptant de contribuer à l'objectif global pour un montant de 56 millions d'€ supplémentaire en 2007.

Au-delà, la Région wallonne affectera à un fonds de désendettement un montant de 70 millions d'€, ce qui permettra à la Région d'être à l'équilibre budgétaire global en 2007 – ce qui est une première dans l'histoire de la Région puisque nous n'emprunterons rien - et d'accélérer son désendettement : 70,9% pour 85,5 % en 2005 (ratio : masse totale de la dette par rapport aux recettes de l'année).

Sur le plan des recettes, il faut noter qu'elles augmentent en 2007 de 6,7%. Cela s'explique par une meilleure perception de l'Impôt sur les Personnes Physiques mais aussi par un meilleur rendement de l'impôt perçu par le Fédéral pour le compte de la Région wallonne et en particulier les droits d'enregistrement pour lesquels la réforme sur les droits de donation et de succession confirme toute sa pertinence.

Les dépenses augmentent dans une moindre mesure (+ 5,9%). Cette augmentation s'explique notamment par l'indexation des salaires du personnel et par les moyens consacrés au Plan « Marshall » ainsi qu'au Plan d'Inclusion sociale décidé par le Gouvernement wallon en août 2005. Pour rappel, un calendrier établi sur 4 ans a réparti plus d'1 milliard d'€ consacré à la mise en œuvre du Plan « Marshall » et du Plan de Cohésion sociale ». Pour 2007, près de 227 millions d'€ sont prévus au budget, soit près de 20% de l'enveloppe prévue.

Enfin, il faut souligner qu'un ensemble de nouveaux projets concrets ont trouvé leur source de financement dans ce budget. Ils concernent des matières telles que les communes, le logement, la formation, la mobilité, l'énergie, l'emploi, la recherche, l'aide aux personnes et les infrastructures sportives et routières.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1719](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1719)

Contacts :

Jean-Pierre Rapaille, Attaché de presse du Ministre Michel Daerden,  
081.32.18.40

[Retour au sommaire](#)

## > **Quelques données budgétaires relatives à l'état de la Wallonie** (19.10.06)

- La prévision de croissance du PIB pour la Wallonie en 2006 se situe à un taux de 2,4%. Cette croissance est supérieure à celle de la zone EURO de 0,2%. Par rapport à 2005 (1.9%), on assiste à une hausse de 0,5%.

- Sachant que l'économie wallonne est largement ouverte, les chiffres de croissance doivent être mis en parallèle avec l'évolution positive des exportations.
- Le dynamisme de la Wallonie sur les marchés étrangers est indiscutable. Il se manifeste par une croissance moyenne de 9,4% de ses exportations sur la période 1996-2005, ce qui positionne la Région wallonne en première position belge et dans le peloton de tête européen.
- Globalement, l'effort R&D est égal à la moyenne européenne (sources : Eurostat, UWE)
- En matière de fiscalité d'entreprise, la Wallonie affiche un des taux d'imposition les plus bas d'Europe (26/27% avec l'application des intérêts notionnels). Et elle favorise, en outre, les PME avec un taux particulièrement attractif de 24,98%
- Au cours des huit derniers mois, le nombre de faillites a diminué, en Wallonie, de 3,76%, ce qui est mieux que la moyenne belge qui enregistre une baisse de 2,1%.
- Et concernant la création d'entreprises en Belgique, c'est une ville wallonne (Mons) qui détient le record avec une augmentation de 3,02% en 2006.
- En matière de formation, le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans détentrice, en Wallonie, d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'élève à 27,4% contre 22,5% pour l'Europe des 15.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1719](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1719)

Contacts :

Jean-Pierre Rapaille, Attaché de presse du Ministre Michel Daerden,  
081.32.18.40.

[Retour au sommaire](#)

## > **Pôles de compétitivité : deuxième appel à projets ! (19.10.2006)**

Ce jeudi, sur proposition de Jean-Claude Marcourt, le Gouvernement wallon a décidé de lancer un deuxième appel à projets dans le cadre de la mise œuvre des pôles de compétitivité.

Pour rappel, la politique des « Pôles de compétitivité » vise à développer, dans ces secteurs d'activités porteurs, une masse critique et un niveau d'excellence permettant de générer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et de positionner la Wallonie sur le plan international. Il s'agit pour ce faire de mobiliser le potentiel de connaissance, de recherche et d'innovation de la Région en liaison avec ces secteurs, et de le transformer en valeur économique.

Il s'agit d'une dynamique nouvelle visant à inciter les acteurs publics et privés (entreprises, universités, hautes écoles, unités de recherche, organismes de formation, organismes d'appui, ...) à constituer des réseaux qui génèrent des projets innovants, cofinancés par les entreprises et la Région.



Documents disponibles sur :

[http://gov.wallonie.be/code/fr/comm\\_detail.asp?Primary\\_Key=1719](http://gov.wallonie.be/code/fr/comm_detail.asp?Primary_Key=1719)

Contacts :

Philippe Malburny, Attaché de presse du Ministre Jean-Claude Marcourt, 0478/282.210.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos de la Chambre des représentants

### > **Déclaration gouvernementale : réaction de Thierry Giet** (18.10.06)

Le Premier Ministre présentait, ce mardi 20 octobre, pour la dernière fois de cette législature, la déclaration gouvernementale (comportant également le budget 2007) devant les députés fédéraux. Une déclaration qui définit les principaux axes de la politique de la majorité pour les mois à venir. Une déclaration aux forts accents socialistes !

Thierry Giet, s'est exprimé sur cette déclaration au nom du groupe PS de la Chambre. Voici les principaux extraits de son intervention :

« Votre gouvernement a eu le courage de prendre une nouvelle fois des risques et d'engager des réformes importantes tout en restant particulièrement exigeant et rigoureux sur la question budgétaire, et ce, à quelques mois d'une échéance électorale importante. Tout le monde s'y retrouve, dira-t-on. Oui, mais nous pensons aussi que tout le monde peut se retrouver dans l'ensemble des choix proposés.

Aucun ne nuit à l'objectif d'assurer une meilleure cohésion sociale, d'améliorer la condition des plus faibles et de mobiliser toutes les énergies, y compris celles des entreprises, au bénéfice de l'intérêt général. Les signaux sont d'ailleurs clairs. Notre croissance reste supérieure à celle de la moyenne de la zone euro. La demande intérieure est bonne et consolide notre développement économique. Tout ne va bien pour autant pour tout le monde. La bonne santé économique ne signifie pas la fin de la précarité et la pauvreté augmente aussi dans notre pays.

Il faut souligner à cet égard que le maintien d'un système de redistribution fort et le développement de politiques sociales ne nuisent pas au développement économique, au contraire. Aujourd'hui, en Europe, ce sont les pays qui ont affaibli la protection sociale qui connaissent la croissance la plus faible. Cela nous conforte dans notre refus de remettre en cause nos principaux mécanismes de solidarité et de redistribution de la richesse produite. Et cela nuance fort les discours qui font de la compétitivité marchande le principal critère du développement économique. Le budget des soins de santé prouve également qu'une protection sociale forte n'est pas incompatible avec une gestion

rigoureuse.

D'autres décisions importantes ont été prises dont la mise en oeuvre rapide est essentielle. Il est clair que la direction est bonne. Quant au budget, les nouvelles recettes imaginées et les incitants fiscaux sont mis au service du développement durable. Les sources de financement de la sécurité sociale sont diversifiées. L'excédent budgétaire contredit certains qui prétendent que des politiques structurelles seraient financées avec des recettes *one shot*.

Sur la question du logement, nous sommes particulièrement satisfaits des avancées proposées. Nous sommes heureux que les divisions n'aient pas conduit à y renoncer. Les réformes annoncées correspondent aux solutions que le PS avance depuis longtemps.

Le contrôle des loyers a fait l'objet d'un compromis. Certains le diront décevant mais, pour mon groupe, la solution proposée va dans la bonne direction.

Nous souhaiterions toutefois que ces réformes fassent l'objet d'évaluations rapides et constantes.

En matière de justice, des événements ont bouleversé notre pays. Certains se sont rapidement gaussés d'une Justice qui ne fonctionnerait pas, feignant d'ignorer les avancées réalisées ces dernières années. Mais ce qui est soumis à discussion aujourd'hui, ce sont les priorités pour cette dernière année de la législature.

Ainsi, en ce qui concerne les délinquants sexuels, nous apprécions que l'on modernise le cadre législatif de la défense sociale ainsi que les nouvelles dispositions visant à renforcer le « suivi ».

En matière de politique pénitentiaire, nous saluons les initiatives prises dans la lutte contre la surpopulation des prisons et l'amélioration de la situation des internés, ainsi que la volonté du gouvernement d'étendre la surveillance électronique et les autres mesures alternatives à la prison.

Il convient aussi d'investir massivement dans la réinsertion des délinquants et dans la formation du personnel pénitentiaire.

Cet objectif essentiel exige qu'un effort réel soit consenti pour ne plus transformer des événements spectaculaires en levier de rapports de force politiques.

Certains échanges très médiatisés ont confirmé à ceux qui en doutaient qu'il y a bien une gauche et une droite dans ce pays.

Vous prouvez que la confrontation intelligemment menée des arguments peut être mise au service d'une véritable politique de réforme et de cohésion sociale. C'est la voie que nous vous demandons de garantir désormais.

C'est avec cette exigence précise que mon groupe votera la confiance à votre gouvernement »



Documents disponibles sur :  
[www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)

Contacts :  
Carl-Eric Alexis, Attaché de presse du Groupe PS de la Chambre,  
[calexis@pslachambre.be](mailto:calexis@pslachambre.be).

[Retour au sommaire](#)

## > **Fécondation in vitro : mieux protéger les travailleuses fragilisées** (18.10.06)

Actuellement seules les femmes enceintes bénéficient d'un congé de maternité de 15 semaines.

Le législateur a récemment pris différentes mesures visant à renforcer la protection de la maternité notamment en cas de naissance prématurée ou encore d'hospitalisation en centre néonatal. Cependant, alors que cette technique est aujourd'hui de plus en plus employée, les femmes ayant recours à un processus de fécondation in vitro ne bénéficient d'aucun congé spécifique et ne sont en rien protégées contre le licenciement abusif.

Cette technique complexe et délicate de la fécondation in vitro demeure une thérapie exigeante : opérations à répétition, consultations et examens médicaux fréquents.

Yvan Mayeur, Valérie Déom, Colette Burgeon et Véronique Ghene ont déposé une proposition de résolution afin d'aider les couples désireux d'enfant à bénéficier de cette technique de fécondation in vitro et ce sans pour autant compromettre la pérennité de l'activité professionnelle de la femme.

L'objectif est en effet de permettre à la travailleuse de bénéficier de congés spécifiques lui permettant de s'absenter de son lieu de travail pour des raisons liées aux contraintes humaines et médicales de la fécondation in vitro. Il est également important d'agir au niveau de l'employeur pour l'aider à faire face aux difficultés qu'il pourrait rencontrer lorsqu'une de ses employées suit ce processus de procréation.

Les députés socialistes demandent au Gouvernement de considérer la fécondation in vitro comme motif d'absence dans la législation du travail et de préciser ainsi la durée de cette absence ainsi que les modalités et la procédure à suivre. Il est également nécessaire que soit étendue aux travailleuses ayant recours à la fécondation in vitro la notion de licenciement abusif et la règle du renversement de la charge de la preuve. Ce serait alors à l'employeur de prouver qu'il a licencié la travailleuse pour une autre raison que ses absences répétées liées aux contraintes de la fécondation in vitro.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Sénat

### > **Pratique abusive qui se développerait dans le secteur de la téléphonie mobile** (19.10.06)

Philippe Mahoux, Président du Groupe PS au Sénat, interroge la Ministre Van den Bossche : « J'ai été alerté par plusieurs de mes concitoyens qui se plaignent de se voir facturer des services qu'ils n'ont pas demandé. Le mécanisme est simple : cet opérateur facture au tarif fort (tarifs commercial) ses abonnés pour des messages commerciaux envoyés par des firmes dont l'activité principale est la diffusion de contenu ludique pour mobile. Or, dans la pratique, tout message envoyé est logiquement payé par l'émetteur. Comment se fait-il que des messages SMS puissent être mis à charge non pas de l'émetteur mais du destinataire sans que celui-ci ait marqué son intérêt pour le contenu ? »

Selon la Ministre, un consommateur ne peut pas recevoir un message à caractère commercial, sauf s'il a donné son accord préalable. La pratique que vous énoncez est illégale.

Dans deux cas de fraude récents, l'administration est intervenue auprès des opérateurs afin de mettre fin aux infractions constatées :

- Les opérateurs ont rendu inaccessible le service litigieux pour leurs clients et ont mis en œuvre une procédure de remboursement des victimes ;

- Un pro justitia a été dressé contre le prestataire établi en Belgique pour achat forcé et publicité commerciale non sollicitée ;

Le dossier a été transmis au Procureur du Roi.

La Commission d'Ethique pour les télécommunications, qui est chargée de proposer un code d'Ethique réglementaire, sera très prochainement créée. Dans ce cadre, des mesures plus efficaces de protection des consommateurs seront envisagées.



Documents disponibles sur :

[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,

[yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

### > **Journée de commémoration des 20 ans de la loi sur la protection des animaux : 1<sup>er</sup> décembre au Sénat** (19.10.2006)

A cette occasion, le sénateur socialiste Philippe Mahoux prendra la parole aux côtés notamment de son Altesse le Prince Laurent. Il y présentera notamment sa dernière proposition de résolution proposant une alternative à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale.

Dans le cadre des travaux du Sénat sur cette dernière proposition, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la tenue d'un colloque dans le courant du

mois de janvier prochain.

Pour rappel, durant les quinze dernières années, c'est près de 100.000 nouveaux produits chimiques qui ont été introduits dans notre environnement. Ces produits, comme l'indique plusieurs enquêtes de Greenpeace et de WWF, sont pour une grande part responsables des maladies les plus inquiétantes de notre société: cancer, maladies neurologiques, stérilité, allergies et affections respiratoires.

La toxicité de ces substances est mise en évidence par diverses méthodes, dont la principale est le recours aux tests sur animaux.

L'expérimentation animale, si elle demeure encore aujourd'hui la référence, n'a jamais été validée ni considérée comme véritablement fiable. Elle est, selon certains scientifiques, adoptée faute de mieux.

Il est toujours impossible de prédire, si pour telle substance administrée à telle dose, la réaction humaine sera la même que celle observée sur tel ou tel animal.

Ainsi, tirant parti des découvertes en génétique humaine, certains scientifiques proposent aujourd'hui le recours au Programme de toxicologie scientifique (PTS) pour évaluer de manière fiable la toxicité des substances chimiques.

Plus exactement, ils recourent à une discipline naissante, dénommée la génomique. Elle est apparue lors des dernières étapes du séquençage du génome humain à la fin des années 90 et préconise l'utilisation de cellules humaines et d'ADN humain garantissant ainsi que les résultats observés sont fiables pour les humains.

Ces experts estiment donc qu'il est superflu et inutile d'un point de vue scientifique de recourir à l'expérimentation sur les animaux.

Cette proposition de résolution du Sénateur Philippe Mahoux demande donc au gouvernement :

1. De réaliser une étude scientifique en vue de déterminer la fiabilité du PTS en tant que méthode « alternative » ou « substitutive » à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale.
2. De réaliser une étude de faisabilité en vue de la création d'un Centre belge de toxicogénomique.



Documents disponibles sur :  
[www.ps-senat.be](http://www.ps-senat.be)

Contacts :  
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,  
[yernaux@ps.polgroups.senate.be](mailto:yernaux@ps.polgroups.senate.be), 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

## Les infos du Parlement de la Région wallonne

### > Favoriser l'accès à la propriété dans les zones à pression foncière et les noyaux d'habitat (17.10.06)

A l'initiative des Députés Stoffels, Walry, Bayenet, Janssens, Avril et Meureau, la Commission du Logement du Parlement wallon a ouvert la discussion sur une proposition de résolution visant à favoriser l'accès à la propriété dans les zones où la pression foncière est importante et/ou l'on recense de véritables noyaux d'habitat. Pas moins de 15% de la population wallonne pourraient bénéficier de ce dispositif.

Le texte du Groupe PS demande au Gouvernement wallon :

- Une définition d'urgence (au plus tard pour le 31 décembre 2006) du critère qui caractérise une Commune pour être reconnue en zone à forte pression foncière et/ou comme noyau d'habitat. En avril dernier déjà, le Député Edmund Stoffels déposait une proposition de décret qui donnait une telle définition.
- Une adaptation (également au plus tard pour la fin 2006) des dispositifs en matière de droits d'enregistrement, de prêts sociaux et de prêts Jeunes, ceci pour permettre aux ménages à revenus modestes ou moyens, dans ces zones, d'accéder comme propriétaires à leur premier logement.
- Une harmonisation, dans une logique de simplification administrative, des différents dispositifs et un alignement des critères d'obtention et des procédures les uns par rapport aux autres.

La proposition de résolution prône également, pour ces zones:

- la programmation bisannuelle à venir des Plans communaux du Logement (PCL 2007-2008)
- la mise à disposition de logements sociaux nouveaux
- la mise à disposition de logements gérés par une Agence Immobilière Sociale (AIS)
- la mise à disposition de logements de transit, conformément au décret du Député DEVIN, intégré dans le Code wallon du Logement. Pour rappel, ce texte incite davantage les communes à intégrer la catégorie « logement de transit » dans leur PCL.



Contacts :  
Michel Meuter, Collaborateur au Groupe PS du Parlement wallon,  
081.259.579, [meuter@ps-pw.be](mailto:meuter@ps-pw.be).

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).